

# ETUDE ECONOMIQUE SUR LA PECHE SPORTIVE DU SAUMON ET DE LA TRUITE DE MER EN BASSE NORMANDIE

---

## **1. Contexte et justification de l'étude**

La réglementation induit des coûts de protection de la qualité de l'eau, à la fois privés pour les acteurs économiques et publics par l'action et les programmes d'organismes assurant la gestion de la ressource. Pour justifier ces dépenses, les avantages de l'amélioration de la qualité de l'eau doivent être identifiés : si certains sont marchands, les bénéfiques non-marchands sont également importants, en particulier ceux concernant la pêche sportive.

Dans le cadre du contrat de Plan Etat-Région (1989-1993), il a été mis en œuvre un programme d'actions en faveur du milieu halieutique, notamment pour le développement de l'activité « Tourisme-Pêche ». Pour l'année 1990, les crédits engagés en faveur des rivières à salmonidés migrateurs en Basse-Normandie sont de plus de 4, 4 millions de Francs. Ces sommes ont servi à l'approfondissement de la connaissance des cours d'eau, des espèces, de l'activité halieutique avec in fine, une amélioration de l'offre de bien public que constituent les salmonidés migrateurs.

Alors que les dépenses engagées lors des programmes piscicoles sont comptabilisées et connues, les bénéfiques non-marchands directs et indirects associés à l'activité de pêche ne le sont pas.

L'objet de l'étude est d'identifier les comportements des pêcheurs de truites de mer et de saumons sur les rivières de Basse-Normandie et Bretagne, afin d'évaluer la valeur économique de cette activité.

## **2. Méthodologie**

L'analyse de la demande de pêche aux salmonidés s'appuie sur les résultats d'une trilogie d'enquêtes sur site réalisées au cours de la saison de pêche 1990. La première concerne le site de la Sée et de la Sélune, où 101 pêcheurs – principalement de saumons – ont été interrogés ; la seconde est relative à 177 pêcheurs – principalement de truites de mer – du site de la Touques. La troisième est réalisée sur le site de l'Elorn, auprès de 72 pêcheurs. Pour les trois enquêtes, la même méthodologie et le même questionnaire sont utilisés.

L'enquête permet de définir le comportement complet des pêcheurs, en les interrogeant sur la distance domicile-lieu de pêche, l'espèce pêchée, l'effort de pêche, le nombre de prises, l'expérience et la satisfaction. Plusieurs indicateurs définissent l'effort de

pêche : le matériel de pêche en valeur et en nombre, le temps de pêche, la fréquence des visites au cours de la saison, la distance parcourue jusqu'au site.

Le coût moyen de la saison de pêche est également estimé, incluant les dépenses de transport, d'hébergement, d'alimentation et de droits de pêche. La méthode des coûts de déplacement est utilisée pour estimer le surplus des pêcheurs à partir de données individuelles.

Par la suite, l'approche contingente permet d'apprécier les variations de surplus (i.e. les bénéfices supplémentaires) des pêcheurs, liées à la mise en place de mesures de gestion et à une modification hypothétique de l'offre de bien public. A partir du fichier d'adresses constitué lors de la première enquête, 149 questionnaires contingents concernant le saumon sont envoyés par voie postale, avant l'ouverture de la saison 1991 ; le scénario proposé est une révision du système de quota combinée à un allongement de la période d'ouverture. Les pêcheurs favorables au scénario indiquent alors leur CAP à l'aide d'une carte de paiement.

L'évaluation contingente pour la truite de mer est réalisée sur site lors de l'enquête de terrain en octobre 1990, auprès de 50 pêcheurs et complétée par une enquête par voie postale, envoyée à 97 pêcheurs. Elle porte sur les avantages d'un parcours de pêche agrandi et d'une surveillance renforcée pour lutter contre le braconnage : pour cela, l'achat de berges privées par les associations de pêche est nécessaire et les individus sont donc interrogés sur leur contribution à un fonds destiné à financer cet achat.

### **3. Présentation et analyse des principaux résultats**

**Caractéristiques des pêcheurs et pratique de pêche :** les pêcheurs interrogés sont principalement des hommes, d'âge moyen de 42 ans. Ils appartiennent à des milieux sociaux favorisés, cadres et techniciens, même si les pêcheurs locaux qui représentent en moyenne un individu sur six déclarent un revenu plus faible. Selon la distance parcourue pour se rendre sur le lieu de pêche, il existe une substitution entre la durée de pêche et le nombre de visites au cours de la saison. La pratique de la pêche est différente selon l'espèce de poisson pêchée : les séjours pour la pêche au saumon sont plus longs et plus fréquents que pour la pêche à la truite de mer. Par ailleurs, les pêcheurs de truites de mer sont en moyenne moins expérimentés et les captures sont plus nombreuses que pour le saumon. Les pêcheurs de truites de mer sont fidèles au site de pêche puisque 30 % d'entre eux pratiquent sur des sites substitués contre 63 % pour les pêcheurs de saumon pour lesquels les sites sont plus facilement substituables.

**Evaluation des dépenses de pêche directes et indirectes :** le séjour a pour but principal la pratique de la pêche au saumon ou à la truite de mer ; les dépenses sont donc imputables à cette seule activité. Le coût d'une saison de pêche est estimé à 8 544 Francs pour le saumon et 5 759 Francs pour la truite de mer.

Globalement, en 1990, les dépenses directes des pêcheurs sur la Sée et la Sélune sont estimées à presque 4 millions de Francs et celles sur la Touques à plus de 10 millions de Francs.

**Estimation du surplus actuel des pêcheurs :** le surplus est de 160 F par jour de pêche à la truite de mer et de 280 à 400 Francs pour le saumon. Le surplus agrégé des pêcheurs par saison est de 10 millions de Francs pour le saumon sur les trois rivières et de 5 millions de Francs pour la pêche à la truite de mer sur la Touques.

**Estimation du CAP des pêcheurs :** le taux de réponse des questionnaires sur le saumon est de 56 %. Plus de 40 % des pêcheurs de saumon sont favorables à la suppression du quota et 21% des pêcheurs favorables et ayant donné une valeur ont annoncé un vrai CAP nul. Le CAP moyen est estimé à 103 Francs, soit environ le quart du prix du timbre saumon.

Le taux de retour des questionnaires sur la truite de mer est de 48 %. Plus des  $\frac{3}{4}$  des pêcheurs ayant participé à l'enquête sont favorables à un parcours de pêche plus étendu et plus de la moitié acceptent de contribuer à un fonds pour acheter 5 kilomètres supplémentaires sachant qu'ils pourront pêcher librement pendant trois ans. Aucune valeur nulle n'est déclarée. Le CAP moyen est de 578 Francs. Concernant le scénario hypothétique de renforcement de la surveillance du braconnage, la moitié des pêcheurs est prête à contribuer à la rémunération de gardes supplémentaires. Le CAP moyen est de 160 F par an. Par contre 40 % des pêcheurs refusent toute contribution, estimant qu'ils paient déjà ce service à travers d'autres impôts et qu'ils n'ont pas se substituer à l'Etat pour assurer la police de la pêche.

#### **4. Limites et perspectives**

La méthode des coûts de déplacement contient ses propres limites : forme fonctionnelle choisie, prise en compte des sites substitués, mesure de coût d'opportunité du temps. Les résultats des études utilisant cette méthode sont donc à considérer comme des ordres de grandeur.

Concernant l'évaluation contingente, les risques de non-fiabilité des résultats sont limités par le fait que les pêcheurs sont familiarisés et informés sur les actifs naturels évalués, qu'il existe déjà une procédure de paiement pour l'accès aux biens et que la définition des droits d'usage n'est plus à établir.

On constate par ailleurs que la valeur du surplus du pêcheur est étroitement liée au type de pêche pratiqué. Aussi les valeurs obtenues dans cette étude sont à la fois spécifiques à l'espèce piscicole et aux caractéristiques de la population étudiée. De même, les résultats de l'évaluation contingente sont spécifiques au scénario proposé dans les enquêtes.